

COMMUNIQUE DE PRESSE - 10 novembre 2023

## Quel avenir pour les PSDM / PSAD ?

L'UNPDM rappelle le rôle nécessaire des PSDM/PSAD entre médecine de ville et hôpital, et pointe leur absence de la Stratégie nationale de santé 2023-2033. Face aux pressions économiques sans précédent pesant sur les prestataires, l'UNPDM réitère sa demande de dialogue entre tous les acteurs du secteur pour préciser et soutenir les attentes, objectifs et évolutions de la profession au sein du système de soin.

\*\*\*

Tandis que la profession se structure et donne des gages de qualité via une certification obligatoire, et que plusieurs réformes en cours impactent directement leurs activités et leur équilibre économique (remboursement des fauteuils roulants, remise en bon état d'usage des dispositifs médicaux d'occasion, filière REP des aides techniques, etc.), l'UNPDM pointe l'absence des PSDM/PSAD de la Stratégie nationale de santé 2023-2033 ([SNS ouverte à enquête publique en octobre](#)).

Que ce soit en matière de lutte contre la perte d'autonomie, d'accompagnement du handicap ou de maladies chroniques, les PSDM/PSAD jouent un rôle charnière, essentiel à la santé des Français pour la décennie qui vient. Aussi, Jean-Roch Meunier, Président de l'UNPDM, alerte les pouvoirs publics : *« Pris en tenaille entre une inflation galopante et la contrainte des prix réglementés revus constamment à la baisse, cumulée à l'étranglement bancaire de beaucoup d'entreprises, l'activité des PSDM (en majorité des TPE) qui représente plus de 32 000 emplois locaux partout en France est très fragilisée. A l'heure où nos parlementaires travaillent sur le budget 2024 de la sécurité sociale, nous redoutons de nouveaux coups de rabots sur nos prestations et la disparition d'acteurs de proximité essentiels aux patients et usagers. Pour l'avenir de la filière et la garantie du service apporté aux patients, il est indispensable que nos ministères de tutelle tiennent compte de l'augmentation de nos coûts de structure et mettent en place une trajectoire économique pluriannuelle, concertée avec la profession, dans les réformes en cours. Aujourd'hui, les évolutions de coûts assumées par l'Assurance maladie sont avant tout liés à la prévalence des maladies chroniques comme le diabète et au virage domiciliaire et ambulatoire qui soulage un hôpital saturé. Les PSDM/PSAD qui sont au plus près des patients au quotidien ne peuvent pas être une variable d'ajustement. »*

En effet, en 2030, on estime qu'un tiers de la population française sera âgé de plus de 60 ans. Dans ce cadre, l'objectif de la stratégie nationale de santé de « permettre à chacun de rester le plus longtemps possible chez soi en bonne santé et de bien vivre avec sa ou ses maladies le cas échéant » ne pourra être atteint sans le réseau de proximité des PSDM/PSAD, présents tous les jours auprès de millions de patients, assurant aujourd'hui une égalité d'accès aux prestations sur tout le territoire, y compris en Corse et en Outre-mer.

Partenaire responsable, consciente de la nécessité de maîtrise des dépenses de santé publique, l'UNPDM renouvelle sa demande de mise en place d'un dialogue stratégique régulier avec l'ensemble des acteurs du secteur de la santé à domicile, y compris les prescripteurs, portant sur les produits et les prestations associées qui sont au cœur de nos métiers. **C'est en ce sens que l'UNPDM a contribué activement aux objectifs stratégiques de la SNS 2023-2033, soumis à consultation.**

\*\*\*

**Contact presse** : Julia Crépin, Déléguée générale de l'UNPDM - 06 74 60 13 93 – [www.unpdm.com](http://www.unpdm.com)